



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2016

Ordre du jour :

Affaires relatives a :

- ✓ **ONF : Etat d'assiette 2017**
- ✓ **Modifications budgétaires**
- ✓ **Règlement intérieur : point à modifier**
- ✓ **Adhésion au syndicat intercommunal AGEDI**
- ✓ **Concours Adjoint Administratif**
- ✓ **Vente matériel d'occasion**
- ✓ **Achat parcelle**
- ✓ **Eau : validation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)**
- ✓ **Convention eau Deycimont et Laval-sur-Vologne**
- ✓ **Bâtiment ancienne école**
- ✓ **Affaires et communications diverses**

Absent excusé avec procuration : Joël Flück procuration à Christian Claudon

Absent excusé: Dominique Prévot, Michel Villaumé

Secrétaire de séance : Monique AMET à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande de faire une minute de silence en mémoire de Roger Doridant ancien employé municipal.

Approbation du compte rendu du 26 septembre 2016.

Rectification du point n° 12. - Adjoint administratif 1ère classe

Anne-Lise a passé le concours d'adjoint administratif de 1ère classe en externe qu'elle a obtenu. Au vu du travail rendu, Madame le Maire propose de la titulariser sur son poste actuel. Elle sera stagiaire pendant 1 an. Un avis de recrutement doit être publié.

Accord à la majorité des membres présents et non Accord à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu approuvé avec rectificatif ci-dessus.

- Madame le maire demande de retirer deux points à l'ordre du jour ils seront reportés à la prochaine séance :

- ✓ **Eau : validation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)**
- ✓ **Convention eau Deycimont et Laval-sur-Vologne**

1. ONF Etat d'assiette 2017

Madame Barbara Joly, agent ONF, propose (au regard du programme du plan d'aménagement forestier):

Amélioration : dans les parcelles 33 – 34 – 50

Régénération : parcelles 15 – 21 – 41

Parcelle 33 :	230 m ³	hêtre bois moyen
Parcelle 34 :	130 m ³	pin sylvestre – sapin
Parcelle 50 :	80 m ³	douglas – épicéa
Parcelle 21 :	330 m ³	sapin – hêtre
Parcelle 41 :	190 m ³	pin sylvestre – épicéa

7. Achat parcelle

La parcelle 93 appartient à l'indivision Pierre ; une première proposition de 26 000 € (parcelle de 1176 m² soit environ 22 € le m²) avait été faite et a été jugée trop élevée.

Les héritiers ont rencontré Madame le Maire et ont fait une nouvelle offre comprise entre 12 et 15 000 €, prix à débattre - après discussion, le conseil municipal retient la proposition de 11 € le m² soit 12 936 € - A noter, les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Accord à l'unanimité des membres présents

8. Bâtiment ancienne école

Une estimation a été faite par les domaines entre 20 000 € et 30 000 €. Après débat, proposition de vendre 25 000 €.

Accord à l'unanimité des membres présents

9. Affaires & informations diverses

- Fuites d'eau : une fuite importante a été réparée par Hydr'eau-services à l'intersection de la rue de Bellevue et de la rue des Champs / l'Orée du Bois, cependant il y a encore une fuite que l'on cherche à localiser.
- Association de parents d'élèves Apele : va mettre en place une opération vieux papier une benne sera à la disposition des habitants derrière l'école maternelle du 4 janvier au 4 février 2017. Cette opération sera renouvelée tous les 2 mois en cas de succès.
- Logement du prêtre : le prêtre va être logé à Docelles, la mairie de Cheniménil a adressé un courrier de remerciements à la commune pour avoir honoré les loyers pendant la période d'occupation du logement à Cheniménil contrairement à certaines communes.
- 26 novembre à 10h30 en mairie : cérémonie d'accueil pour les nouveaux habitants et mise à l'honneur des bacheliers avec mention.
- 17 décembre à 20h30 à l'église : concert du groupe Vocalita – Mme Hermann de Prey
- Madame le Maire a été sollicitée par Monsieur Peduzzi, Président de l'Association des Maires des Vosges, pour présenter sa candidature auprès de l'Institut du Sénat afin de participer au programme Auditeur. L'objectif est de faire connaître le fonctionnement du Sénat et d'aller à la rencontre des acteurs, et plus globalement mener une réflexion sur les institutions de la République française. Après examen, sa candidature a été retenue. 22 personnes au niveau national ont été autorisées à participer à cette formation cette année. 2 jours par semaine pendant 5 semaines. Félicitations à Madame le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 22h